

Séance du 13 septembre 2024

Date de l'annonce publique: 06 septembre 2024

Date de convocation des conseillers: 06 septembre 2024

Présents Mike Poiré / Bourgmestre, Stefano D'Agostino / Échevin
Marcel Barros, Lena Gomes, Carine Piette, Claude Fischer / Conseillers
Aender Schroeder / Secrétaire communal

Excusé(e)(s) M. Lex Schwind / Échevin, Mme Lena Gomes / Conseillère

Point de l'ordre du jour: 03 // Impôt commercial pour 2025

En application de la loi du 06 janvier 2023 portant modification de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseiller suivant a donné une procuration de vote :

- Lex Schwind / Échevin à Mike Poiré / Bourgmestre
- Lena Gomes / Conseillère à Carine Piette / Conseillère

Le Conseil communal,

Considérant que le Conseil communal fixe annuellement le taux de l'impôt commercial pour l'exercice à venir ;

Considérant que l'impôt commercial sert partiellement à financer le budget extraordinaire ;

Considérant les ressources financières dont doit disposer la commune pour le financement de ses investissements dans l'intérêt de l'économie en général ;

Considérant que ces recettes sont estimées à 130'000€ ;

Vu l'article budgétaire « 2/170/707120/99002 / Impôt commercial » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide unanimement

de fixer le taux de l'impôt commercial pour l'année 2024 comme suit :

300 %

et prie Son Altesse Royale le Grand-Duc pour approbation.

Le Conseil communal,
Pour extrait conforme,

Mertzig, le 16 septembre 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire